

Conseil municipal du 9 mars 2023 - 20h30

Séverine CARCHON, Sylvie FERRET-BEZIAT, Denise OLLIVIER, Florence PINAREL, Céline SANCHEZ, Jean-Marc BAYLE, Claude BELLARD, André LAFFONT, Éric TRUFFI.

Excusés : Eric DAUBERT, Cécile, Anaïs LAPORTE,

Absents : Pascale BOIRON, Jean-Claude BOSC, Damien CARPENNE

Pouvoirs : Eric DAUBERT à Eric TRUFFI, Cécile MIROUZE à Claude BELLARD, Jean-Claude BOSC à Jean-Marc BAYLE

Secrétaire : Séverine CARCHON

Ouverture de séance à 20h30

Validation du compte-rendu précédent

1-Extension du columbarium

A ce jour, un seul casier est disponible au columbarium du cimetière. Pour offrir la possibilité à la population de bénéficier de cases supplémentaires, plusieurs propositions d'extension ont été proposées.

L'option 3 permet d'ajouter 14 cases supplémentaires pour 7700€ TTC.

	désignation	Long	Larg	hauteur	granit ep Pol
Option 7 cases	12 côtés	45	40	TG 5	1F/2C
	6 fonds	34	40	TG 5	1F
	6 fonds	40	40	NA 2	1F/2C

Les autres options proposent moins de cases. La demande de ce type d'inhumation s'accroît. Les cases sont rétrocédées par le biais de concession aux familles.

Devis validé à l'unanimité.

2-Maison funéraire

La société PFS Bertheau a fait la demande d'une nouvelle parcelle à la zone d'activité de Malard.

La société possède le lot 1 et envisage une maison funéraire d'une surface de 538m² avec une chambre funéraire, un dépôt, des bureaux et un logement de gardien. L'extérieur se compose de 12 places de parking.

La commune doit prendre une délibération pour permettre une ouverture le 1^{er} mai 2023.

La société a demandé un nouveau PC qui a été accordé par la Communauté de Communes 3CAG, gestionnaire de la zone d'activité.

C'est le 2^{ème} lot acquis sur la zone.

Projet adopté à l'unanimité.

3-Sécurisation du village

La commune a sollicité le département pour réduire la vitesse sur les entrées du village. Une démarche des résidents du quartier St Nicolas a appuyé ce projet. Un dossier d'étude a été envoyé par le département, avec plusieurs propositions :

- RD12 : création d'un carrefour et sécurisation de l'entrée du village avec des écluses, des chicanes et la création d'une sente piétonne.
- RD129 : sécurisation de l'entrée du village avec la réfection du carrefour et la création d'une sente piétonne
- VC St Nicolas : limitation de la vitesse

Le budget à prévoir pour l'ensemble des projets s'évalue entre 640K€ et 840K€. Ces prévisions de travaux demandent une validation d'orientation par le conseil municipal. Au vu des montants prévisionnels, les travaux nécessitent une planification.

Quartier St Nicolas :

Le département a réalisé une campagne de comptage :

- 36 véhicules /jour
- 1 passage à 85km/h relevé sur tout le comptage (pas d'important excès de vitesse)
- Vitesse moyenne maximum 77km/h pour 80

Le projet de diminution de vitesse est réalisable rapidement. La proposition consiste à matérialiser le quartier par la pose de panneaux Lieudit et de limitation de vitesse à 50km/h, puis à 30km/h à partir de la croix d'Encor. Le coût d'achat des panneaux nécessaire est d'environ 2000€.

Limiter la vitesse à 30 km/h partout ne serait pas efficace car la longueur du chemin est trop importante (2,5km).

Entrées de village sur la D129 et D12 :

- 1200 véhicules / jour sur la D12

Pour réduire la vitesse et créer une cassure à l'entrée d'agglomération, une végétalisation autour des panneaux d'entrée de village est préconisée. L'entreprise Jardinerie Occitane a été sollicitée. La commune est dans l'attente d'une proposition.

L'organisme CEREMA apporte un conseil dans la circulation des villages ruraux. Leurs études sont réalisées en fonction des budgets des villages.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de se rapprocher de cet organisme pour leur demander conseil et autorise la mise en place de panneaux au Quartier St Nicolas.

4-Prix du repas à la cantine scolaire

Le prix du repas à la cantine est actuellement facturé en fonction du lieu d'habitation des familles.

	Participation des familles	Participation des communes
Périmètre de la commune de Simorre (Villefranche, Betcave, Gaujan, Tournan et la CC du Savès)	3,20€	2,17€
commune de Lamaguère	4,47€	0,90€
commune de Sabailhan	4,37€	1€
hors territoire	5,37€	
Adultes et personnel mairie	4,60€	

Il est possible pour la commune d'établir un partenariat avec les services de l'Etat pour fixer les tarifs en fonction des QF des familles. La mise en place de ce partenariat nécessite la signature d'une convention d'une durée de 3 ans. Leur participation est versée au semestre.

	Participation des familles	Aide de l'Etat
QF <= 600	0,80€	3,00€
QF 601 <= 1000	1,00€	3,00€
QF >1001	3,20€	-

L'école compte 36 familles. Parmi elles, 10 bénéficieraient du tarif à 0,80€ et 11 du tarif à 1€.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place au plus tôt cette tarification et autorise M. le Maire

à signer la convention.

Le prix du repas à la cantine est le suivant :

	Participation des familles	Participation des communes et de l'Etat
QF < 600	0,80€	3,00€
QF 600<= 1000	1,00€	3,00 €
QF >1001	3,20€	-
Périmètre de la commune de Simorre (Villefranche, Betcave, Gaujan, Tournan Simorre et la CC du Savès)	3,20€	2,17€
commune de Lamaguère	4,47€	0,90€
commune de Sabailhan	4,37€	1€
hors territoire	5,37€	
Adultes et personnel mairie	4,60€	

5-Indemnisation du coordonnateur du recensement de la population

Le recensement sur la commune a eu lieu en janvier et février. L'investissement de l'équipe a permis un très bon résultat : le taux de simorrain recensé s'élève à 99,16%. 4 logements seulement n'ont pas répondu à l'enquête de l'INSEE.

La mission de coordonnateur pour le recensement ne fait pas partie de la fiche de poste de la secrétaire de mairie. Pourtant cette mission représente environ 35 heures de travail sur la période. Afin de prendre en compte cette mission et la qualité de travail de la secrétaire de mairie, le versement d'un supplément d'heure d'un montant de 200€ net peut être envisagé.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le versement d'heures supplémentaires d'un montant de 200€ net à la secrétaire de mairie. André LAFFONT s'est retiré lors de la délibération et du vote.

6-Autres points

Non-valeur

Créances non recouvrées par la SGC d'Auch (trésorerie) depuis plus de 2 ans et concernant les frais périscolaires.

Titre	Date	Montant
T441	08/08/2019	2,97€
T30	06/02/2020	10,65€
T109	24/02/2020	4,26€
T243	09/04/2020	2,13€
Total		20,01€

Cette famille a déménagé. Malgré toutes les relances et les moyens de recouvrement de la SGC, il n'a pas été possible de solder ces créances. La SGC demande à la commune de les annuler.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la non-valeur

Trail in Simorre

Cette manifestation sportive aura lieu le dimanche 14 mai 2023, sur la matinée. Les organisateurs ont remis un dossier de qualité avec un planning détaillé. 2 parcours de 11km et 18,20km sont prévus.

Restaurant éphémère

Le restaurant éphémère 'les pieds dans le plat' à solliciter une nouvelle installation de mi-mai à septembre. Comme l'année dernière, il souhaite s'installer sur l'espace extérieur de la maison du Foirail et dans la petite salle du Foirail. Il sollicite cependant l'agrandissement de l'espace disponible pour créer une terrasse. Le prix de la location de la petite salle du Foirail sera revue à la hausse pour compenser la hausse des prix des fluides (eau, électricité).

Don du sang

Cette opération en relation avec la Croix Rouge, au nom de l'Amicale des Pompiers, aura lieu à la salle des fêtes le 12 avril prochain. L'objectif est de récolter 50 poches de sang.

7-Tour de table

Denise Ollivier informe l'assemblée que le chemin de la Jourdiane se détériore.

André Laffont lui répond qu'il a assisté ce soir à une réunion à la Communauté de Communes concernant l'entretien de la voirie. André Laffont expose que l'entretien de voirie réalisé par la Communauté de communes pose quelques soucis depuis plusieurs années. Le budget investit s'élève à 600K€ / an. Seulement, la société Eiffage qui détient le marché, demande 20% d'augmentation. La Communauté de Commune prévoit de limiter les travaux à 250K€ et d'augmenter les prestations de Eiffage de 14%.

Il faut noter que le budget n'est pas encore voté à la Communauté de Communes. S'il l'est, les travaux de voirie seront amputés d'autant bien que les chemins sont de moins en moins praticables sur les voiries communales.

- 2 options :

- Transférer à nouveau partiellement la voirie aux communes.
- Augmenter la participation des communes. Le coût du km transféré représente 1478€, soit environ 43K€ / an pour la commune de Simorre. Cette participation représenterait plus de 2000€ / an le km transféré, ce qui n'est pas négligeable.

Ce sujet est récurrent. Dans l'ensemble, tous les chemins de la commune sont à revoir. 2km de chemin sont traités chaque année pour 33 km de chemin goudronné. Leur utilisation est pourtant considérée comme modérée.

Jean-Marc Bayle informe l'assemblée sur les travaux de l'église. Suite à l'étude pour la restauration du porche et l'assainissement de l'église par des caniveaux qui permettraient la réfection de l'éclairage, la DRAC a effectué une visite des lieux. La commune a reçu un courrier de demande de réaliser l'assainissement du tour de l'église en collectant les eaux avant de démarrer tout autre travaux. Lors de la rénovation de la place du Maquis, un collecteur avait été prévu pour absorber les descentes d'eau de l'église. Seulement, ce dispositif ne collecte qu'une partie des eaux.

Un devis d'un montant de 14K€ a été établi et envoyé à la DRAC. Pour l'instant et après réception du courrier en RAR par la DRAC depuis 3 semaines, la commune n'a pas de nouvelle. L'étude est suspendue bien que la commune souhaite poursuivre la restauration de l'église, la DRAC étant le principal organisme subventionnant ces travaux.

Céline Sanchez informe l'assemblée que le 'recto verso' est en cours de finition pour une diffusion d'ici la semaine prochaine.

Claude Bellard informe l'assemblée que la passerelle de la Gimone vers terrain de foot est terminée. Elle a été réalisée par les agents techniques. Ils ont aussi effectué une rampe PMR au terrain de tennis, celle de la chapelle

Baillasbats (en bois). En ce qui concerne la salle des fêtes, le ressaut ne nécessite aucune intervention, tout comme l'accès à l'église (accès par la petite porte).

Il informe également le déroulement de la Maxi Verte qui se déroulera sur 3 jours au mois de mai. La commune de Simorre y est associée. La participation à cette manifestation compte déjà 700 inscrits. Le terrain *de camping* de la commune est prêt pour en accueillir une partie.

Fin de la séance à 22h30.

La secrétaire de séance,
Séverine CARCHON

Handwritten signature of Séverine CARCHON in black ink, consisting of several loops and the letters 'S.C.' followed by a period.

Le Maire,
Eric TRUFFI

Handwritten signature of Eric TRUFFI in blue ink, featuring a long horizontal stroke and a stylized 'E' followed by 'T'.